



Appel à candidature pour inscription au Mastère MEHMED **Année Universitaire : 2020-2021**

Le Directeur de l'Institut Supérieur Agronomique de Chott Mariem annonce l'ouverture d'un Mastère professionnel international ERASMUS+ **(MEHMED)**. Ce mastère permettra aux étudiants d'acquérir de nouvelles compétences scientifiques et techniques en Sciences Agronomiques et Environnement pour améliorer leur insertion professionnelle dans les organismes d'études et de développement.

Sont autorisés à présenter leurs candidatures à ce Mastère les candidats ayant un profil agronomique de formation et titulaires des diplômes suivants:

- Licence : Bac + 3 années d'études
- Mastères: Bac + 5 années d'études (Mastères Professionnels ou de Recherche)
- Ingénieur: Bac + 5 années d'études

Le dossier de candidature doit comporter :

- Demande de pré-inscription (<http://www.isa-cm.agrinet.tn>)
- Fiche de renseignement pour l'université (www.services.uc.rnu.tn/4C/index.php/accueil)
- Fiche de renseignement pour l'ISA-CM (<http://www.isa-cm.agrinet.tn>)
- Déclaration sur l'honneur stipulant qu'aucune mesure disciplinaire n'a été prise à l'encontre du candidat signée et légalisée (<http://www.isa-cm.agrinet.tn>)
- Engagement (<http://www.isa-cm.agrinet.tn>)
- Copies des diplômes (baccalauréat et diplômes universitaires) et des relevés de notes des années d'études.
- Attestations des formations complémentaires en langues (français, anglais)
- Copie de la carte d'identité nationale ou du passeport.
- Trois Photos d'identité.
- Copie électronique du dossier sur CD.

Critères de sélection des étudiants

Le candidat doit déposer un dossier complet. La commission d'évaluation des dossiers se réserve le droit d'éliminer les dossiers incomplets.

Le candidat doit être titulaire du :

- Diplôme National d'Ingénieur Agronome,
- Diplôme National d'Ingénieur en sciences de l'eau et de l'environnement ou de l'agroalimentaire,
- Diplôme de licence fondamentale, professionnelle ou nationale en relation avec les disciplines évoquées,
- Diplôme de Mastère professionnel en relation avec les disciplines évoquées,

Règles de classement

Les candidats seront classés en fonction des scores obtenus selon la formule suivante:

$$S = M_1 + 2 M_2 + M_3$$

- M_1 , M_2 et M_3 sont les moyennes obtenues par les candidats à la 1ère, 2ème et 3ème année. Pour les ingénieurs, les moyennes obtenues durant le cycle préparatoire ne sont pas comptabilisées.
- Chaque année d'étude additionnelle ajoute à l'actif du candidat **2 points** avec un plafond de **4 points**.
- Les notes du PFE et des PPFE ne sont pas prises en compte.
- Pour les professionnels, chaque année de travail dans le domaine agroenvironnemental ajoute à l'actif du candidat **2 points** avec un plafond de **10 points**.
- **Un seul** redoublement est autorisé et le candidat sera sanctionné par un malus de **3 points**.
- Deux sessions de contrôle **uniquement** sont autorisées avec un malus de **1 point** pour chaque session de contrôle.

Les candidats sont invités à déposer leurs dossiers complets au secrétariat de l'Institut Supérieur Agronomique de Chott-Mariem ou par voie postale à l'adresse suivante : **Institut Supérieur Agronomique de Chott-Mariem, B.P. 47, 4042, Chott-Mariem-Sousse, avant le 15 Décembre 2020**. Toute demande parvenue après ce délai ne sera pas prise en considération, le cachet du bureau d'ordre ou de la poste faisant foi.